



Ville de Cerny

Extrait du registre des décisions

Essonne

8 rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 📠 01 69 23 11 10 ✉ @mairie@cerny.fr

DÉCISION N° 21/2023 – 7.5

Date : 20 avril 2023

Objet : **Restauration d'un lavoir communal : demande de subvention au Parc Naturel Régional du gâtinais français**

La commune de Cerny est riche de plusieurs lavoirs vraisemblablement construits autour de 1850.

La restauration du lavoir communal de Cerny s'inscrit dans un projet global dans le cadre de l'appel à projets « chemin et cheminement » où il est prévu également la création d'une passerelle facilitant l'accès à des chemins de randonnées et des parcours pédagogiques permettant la découverte du patrimoine mobilier de Cerny dont fait partie le lavoir communal.

Le lavoir communal se situe sur le ru de Cerny en contrebas de la rue de la fontaine Saint-Pierre. Il mesure 18 mètres de long pour 3,70 mètres de large. Il est composé de quatre travées délimitées par des fermes et des poteaux en chêne.

Le cabinet d'architecte Demetresco-Gueneco a établi un diagnostic de l'édifice qui met en avant l'absence de déformation structurelle.

Ce diagnostic détaille les éléments à restaurer de manière à préserver ce patrimoine bâti :

- L'ensemble des murs en moellons de pierres est recouvert d'un enduit de chaux, ponctuellement altéré et la présence de mousses et de lichens.
- Les finitions des menuiseries à lames verticales en bois des deux portes sont vétustes.
- La couverture en tuiles plates du versant Est et celle en tuiles mécaniques à l'Ouest sont dégradées. Les tuiles sont ponctuellement manquantes ou brisées. La majorité des tuiles sont fragilisées.
- Les enduits intérieurs du lavoir présentent des traces de remontée d'humidité sur l'ensemble des élévations.
- Les sols sont globalement dégradés, en partie recouverts de terre et d'eau stagnante, favorisant le développement de végétations diverses et de mousse. La dalle légèrement inclinée sur la deuxième moitié du lavoir est ponctuellement dégradée. L'ensemble est très glissant.

Les travaux de restauration de ce patrimoine mobilier, prévus en 2023 et faisant l'objet de la demande de subvention concernent essentiellement la toiture et l'accès au bâtiment pour les promeneurs :

- L'installation de chantier
- L'échafaudage et protections / travaux préparatoires
- La réfection en recherche de charpente
- Les travaux préparatoires (déposes, etc.)
- La réfection de l'ensemble des couvertures en tuiles plates
- L'aménagement des abords – accès à la porte

En application de la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire,

SOLLICITE l'aide financière du Parc Naturel Régional du Gâtinais français (PNR), pour la restauration du lavoir communal, situé en contrebas de la rue de la fontaine Saint-Pierre, au titre de l'aide à l'investissement culturel.

PRECISE que le montant prévisionnel du projet s'élève à 68 000 € HT et que la demande de subvention au PNR porte sur un montant de 15 000 €.

FIXE le plan de financement prévisionnel de la façon suivante :

| Plan de financement | Dépenses HT | TVA 20 % | Recettes TTC |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| Restauration du lavoir communal | 68 000 € | 13 600 € | 81 600 € |
| Participation communale en autofinancement | | | 33 400 € |
| Fonds de concours communauté de communes Val d'Essonne | | | 6 000 € |
| Aide du département AIC – Programme 2023 (30 %) | | | 27 200 € |
| PNR | | | 15 000 € |
| TOTAL | 68 000 € | 13 600 € | 81 600 € |

FIXE les échéanciers de réalisation comme suit :

| Nature de l'opération | Date prévisionnelle de la commande | Date prévisionnelle de la livraison |
|---------------------------------|---|-------------------------------------|
| Restauration du lavoir communal | A la notification de l'attribution de la subvention | Septembre 2023 |

| DÉPENSES | Date prévisionnelle de règlement de l'acompte | Date prévisionnelle de règlement du solde |
|---------------------------------|---|---|
| Restauration du lavoir communal | - | Décembre 2023 |

Pour extrait conforme,
Marie-Claire CHAMBARET
Maire de Cerny



Publié le 21/04/2023